



Nancy le 3 novembre 2011,

Lettre ouverte à Monsieur le Président du Conseil général et à monsieur le Directeur général des services



1. La santé et la sécurité au travail ne se négocient pas, les risques encourus seront supportés par l'employeur lorsque les accidents surviendront : **votre responsabilité pénale pourra être engagée.**

2. La méthode consistant à envoyer une lettre aux agents (copié collé, à peu de chose près, du DOVH) est une vieille technique habituelle employée par les patrons pour tenter de déstabiliser les agents et décrédibiliser les organisations syndicales aux yeux des salariés.

3. L'argument de la prime : vieille carotte agitée par le patron à la veille d'une grève et d'une manifestation pour diviser les salariés et casser le mouvement social est bien connu. Proposer : 400 euros par an pour certains, les autres regardant tomber la neige sur le sol gelé du point d'indice et de notre pouvoir d'achat....au prix de la sécurité, c'est inadmissible !

4. Quand vous parlez d'internaliser l'activité confiée jusqu'alors à des entreprises privées, vous oubliez de préciser que c'est à effectif constant. Et vous osez ambitionner un service public renforcé et adapté !

5. Intimidations pour censurer les organisations syndicales suite à notre appel à mobilisation pour le 17 octobre et menace de rompre des négociations qui en ont que le nom. Oui, résistants, vindicatifs et imaginatifs telles sont les qualités requises pour défendre les salariés.

6. Quant au dialogue social, il n'existe que lorsqu'il y a quelque chose à négocier. Les rapports sociaux sont tels ici, que vous décidez et vous vous offusquez de la contestation légitime portée par les organisations syndicales.

7. Vous omettez de parler des absences non remplacées dans les collèges après un mois d'absence...

8. Vous omettez de communiquer sur les postes tellement gelés qu'ils finissent par disparaître

9. Vous n'avez pas écrit aux salariés de la PMI, de la Prévention spécialisée, du logement pour leur expliquer que vous supprimiez des postes pour « améliorer le service public » !?!....

Le 7 novembre, à 9 heures, jour d'ouverture de la session, les agents par leur présence au Conseil général vous rappelleront d'abord que la Sécurité au travail ne se négocie pas et qu'ils en ont assez de voir se dégrader le service public au fil de vos décisions.